Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260211-DELIB09023-DE

Délibération n° 2026-0902-3

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 9 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Convocation :
Du 05/02/2026

Affichage : 13/02/2026

L'An deux mille vingt-six, le 9 février à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 5 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Philippe BLANCHE, Gaëlle GUILLO, Jacques LE METAYER, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Estelle LAILLER, Cécile LE MOUEL, Jérôme LE QUINTREC, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Laure LAMARE et Maxime PERRIN, ayant donné respectivement pourvoir à Jeanne-Françoise DAGORNE et Pierrick MESSAGER.

Secrétaire de séance : Valérie LE STER

3 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT ET A LA REALISATION DE TRAVAUX DE MISE DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DE KERLOHEN

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire
Annexe 3 : projet de convention

Une opération de rénovation de l'éclairage public est programmée pour l'année 2026. Elle bénéficie d'une participation à hauteur de 30 % du montant HT dans le cadre d'un accompagnement par Morbihan énergies. Elle porte sur le secteur du lotissement de Kerlohen :

L'estimation prévisionnelle globale s'élève à 21 660 € H.T. Sur la base de ce montant, la participation de la commune de Meucon a été calculée comme suit :

Opération n° 56132C2023002		Rénovation de l'éclairage public – lotissement de Kerlohen		
		HT	TVA*	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	21 660 €	4 332 €	25 992 €
Montant plafonné HT de l'opération	B= 21 660 €	21 660 €		
Contribution de Morbihan énergies	C= 30 % de B	6 498 €		
Contribution du demandeur	A - C	15 162 €	4 332 €	19 494 €

*TVA à la charge de la commune

Ainsi, sur la base de l'estimation prévisionnelle globale :

- La contribution de Morbihan énergies s'élève pour cette convention à 6 498 € HT,
- Celle de la commune s'élève 15 162 € HT soit 19 494€ TTC pour cette opération déduction faite de la participation de Morbihan énergies.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260211-DELIB09023-DE

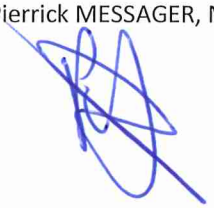
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, à savoir : 25 992 € TTC en dépenses d'investissement et 6 498 € HT en recettes d'investissement.

Je vous précise que conformément aux dispositions de l'article 3 desdites conventions, « *Le montant prévisionnel dû par le demandeur sera susceptible […] de réajustement à la fin des travaux* ».

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.